De Chatou au Vésinet dans une boucle de la Seine

Une randonnée proposée par Netra

Une randonnée dont le cheminement est des plus simples, vu qu'on longe la Seine quasiment de bout en bout. De beaux points de vue sur le fleuve et de belles et grandes maisons sont au rendez-vous.

Durée	2h 05	**Difficulté**	Facile
Distance	7,17 km	**Retour au départ**	Non
Dénivelé positif	6 m	**Activité**	Pédestre
Dénivelé négatif	8 m	**Commune**	Chatou (78400)
Point haut	34 m		
Point bas	25 m		

Trace n° 103426

Description

Point de départ et accès : Gare de Chatou-Croissy.
- RER - Ligne A, sur le tronçon entre Paris et Saint-Germain-en-Laye.
Emprunter la sortie 1 Rue Paul Flament.

Sans balisage

(**D/A**) Suivre à droite la Rue Paul Flament. Au bout, tourner à droite dans l'Avenue Larcher en suivant le trottoir de gauche, et dépasser la piscine. Aux feux tricolores, traverser le Quai Jean Mermoz.

(**1**) Emprunter à droite une petite rue en contrebas du Quai Jean Mermoz, qui se dirige vers le bord de Seine (fléchage "Croissy" pour cyclistes). Suivre tout droit le Quai Maxime Laubeuf, avec la Seine en contrebas sur la gauche.

Balisage Jaune

(**2**) Prolonger sur Berge de la Grenouillère, en direction de Saint-Germain-en-Laye, et longer sur la droite l'Espace Chanorier (possibilité d'un crochet pour voir de près la chapelle). Continuer tout droit sur le quai en ignorant tous les départs sur la droite.

Balisage Rouge et Blanc + Rouge et Jaune

(**3**) Passer sous un pont routier et continuer tout droit sur le Quai de l'Écluse en suivant le GR®2 et un GRP®. Plus loin, noter côté gauche d'anciens dispositifs d'amarrage et deux anciennes ancres, rappelant l'activité portuaire des lieux. Plus loin encore, longer à main droite une école privée britannique.

(**4**) Passer alors une barrière métallique et continuer tout droit sur un chemin gravillonné. Dépasser des courts de tennis côté droit. Ensuite, cheminer longuement en bord de Seine avec, à main droite, le grillage vert d'un complexe d'eau potable.

Sans balisage

(**5**) À l'angle du grillage, quitter le balisage et suivre à droite la Rue Max Gauffreteau. Au 1er croisement, aller tout droit dans la Rue de la Liberté.

(**6**) Au bout, croiser la Rue du 11 Novembre 1918 et emprunter en face un chemin sableux qui traverse une pelouse. Traverser une autre rue au passage piétons et, à la fourche qui se présente aussitôt, obliquer à gauche. Traverser la D121 au passage piétons et continuer sur le chemin qui s'incurve vers la gauche. Rejoindre une rivière artificielle à la hauteur d'un petit pont.

(**7**) Longer la rivière à main droite. Déboucher Boulevard Carnot (D186) et le suivre à droite. Au feu traverser d'abord une rue perpendiculaire puis virer à gauche pour traverser le boulevard. Suivre l'Avenue Georges Bizet (non panneautée ici) et longer le parking de la gare du RER à main droite. À la hauteur de la station de bus, trouver sur la gauche le passage souterrain donnant accès à la gare de Le Vésinet-Le Pecq (**A**).

Pour regagner ses pénates :
- RER - Ligne A, vers Saint-Germain-en-Laye ou La Défense et Paris.

Points de passage

D - Gare de Chatou-Croissy
N 48.88543° / E 2.156158° - alt. 33 m - km 0

1 Quai Jean Mermoz / Quai Maxime Laubeuf - Seine (fleuve)
N 48.885351° / E 2.158106° - alt. 27 m - km 0.19

2 - Chapelle Saint-Léonard et Saint-Martin (Croissy)
N 48.877962° / E 2.153824° - alt. 26 m - km 1.07

3 - Pont Maréchal de Lattre de Tassigny
N 48.870761° / E 2.137425° - alt. 27 m - km 2.6

4 Barrière métallique
N 48.873854° / E 2.126812° - alt. 25 m - km 3.49

5 Avenue des Tilleuls
N 48.889658° / E 2.110029° - alt. 26 m - km 5.65

6 Rue de la Liberté x Rue du 11 Novembre 1918
N 48.892414° / E 2.117556° - alt. 29 m - km 6.29

7 Pont sur une rivière artificielle
N 48.894312° / E 2.120463° - alt. 32 m - km 6.62

A - Gare de Le Vésinet-Le Pecq
N 48.898152° / E 2.12171° - alt. 31 m - km 7.17

Informations pratiques

Horaires de train : consulter le site du Transilien.

De bonnes chaussures de sport suffisent sur cet itinéraire qui se déroule sur des chemins gravillonnés ou sur des voies goudronnées.

Pas de point d'eau repéré sur le parcours.

Copie, vente et diffusion interdites - brU6bW5r

Carte détaillée utile (au minimum celles qui accompagne la présente description).

Randonnée effectuée par l'auteur le 26 février 2015, dans une version en boucle empruntant la digue artificielle de l'Ile des Impressionnistes. Pour cause d'affaissements, l'accès à cette digue est interdit depuis quelques années et pour une durée indéterminée. Cette randonnée a donc été modifiée, pour une version en ligne, effectuée par l'auteur le 11 juillet 2020.

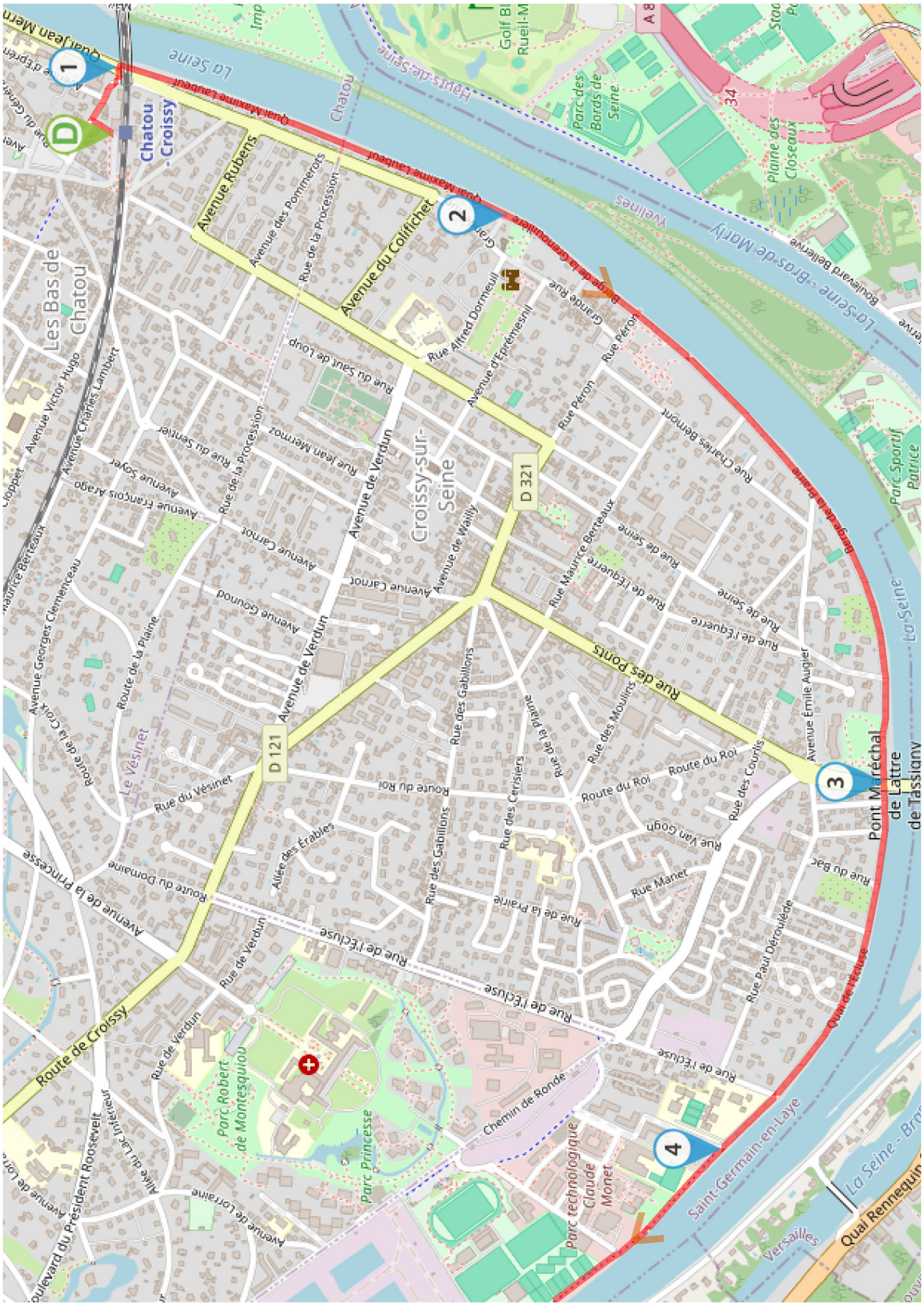
À voir

- Cheminement le long de la Seine.
- Quelques panneaux présentent des reproductions grandeur nature de tableaux de peintres impressionnistes représentant un sujet en lien avec le lieu.
- Chapelle Saint-Léonard et Saint-Martin (XIIIe) (**2**).
- Musée de la Grenouillère, présentant des tableaux, gravures, dessins, etc. traitant de la vie des guinguettes et des activités de loisir en bord de Seine. Ouverture le mercredi et le dimanche, de 14h30 à 18h00.

Donnez-nous votre avis sur https://www.visorando.com/randonnee-l-ile-des-impressionnistes/

Copie, vente et diffusion interdites - brU6bW5r

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - brU6bW5r

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



All maps © CC-BY-SA OpenStreetMap contributors

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - brU6bW5r

LA CHARTE du visorandonneur

Visorando
Préparer et partager ses randos

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

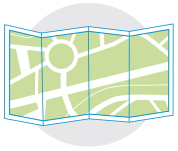
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



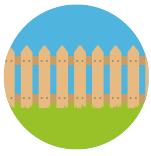
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



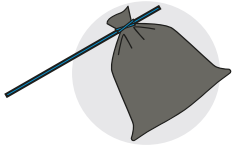
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.